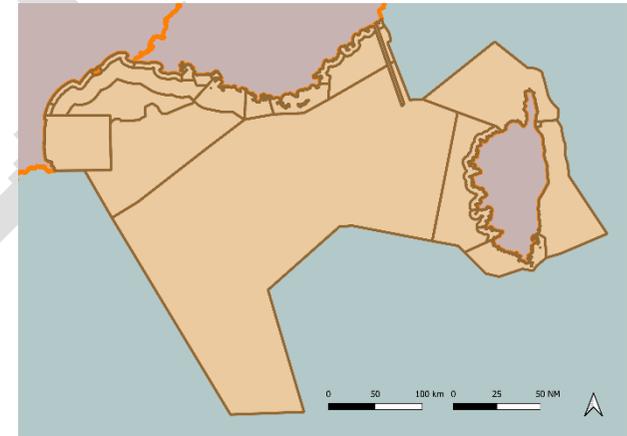


1. Présentation de la zone

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire les conflits d'usages locaux ponctuels et prévenir les conflits potentiels.

La zone couvre environ 65 km².
La zone est couverte à 95% d'aires marines protégées.
La zone n'est pas couverte par des zones de protection forte.

Les principaux conflits d'usages dans la zone sont...



a. Description de la zone

Bordée au Sud et au Nord par le littoral languedocien, la zone correspond à l'agglomération de Sète, laquelle est marquée par le port. Ce dernier accueille 1,5 million de tonnes de marchandises et 150 000 passagers et contribue à près de 1 600 emplois directs.

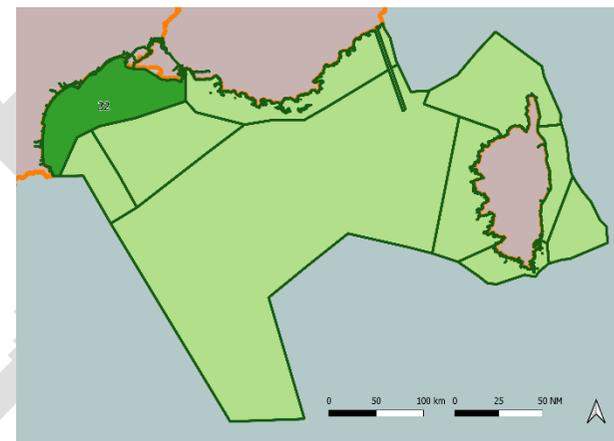
b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)

Masses d'eau associées :

- FRDC02e – De Sète à Frontignan



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :

- Côte languedocienne (FR9112035)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Posidonies de la côte palavasiennne (FR9101413)

d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :

- Fort Saint-Pierre et ses abords

Sites inscrits placés sur le trait de côte :

- Abord du Fort Saint-Pierre

Opération Grands Sites :

Aucune dans la zone

Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objet de servitudes particulières.

e. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SCOT du Bassin de Thau \(chapitre individualisé valant SMVM\)](#)
- [Plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion](#) valant DOCOB des sites Natura 2000 inclus dans son périmètre, et carte des vocations (p 603);

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [SRADDET Occitanie](#)
- [PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée](#)
- [SAGE Bassin de Thau](#)
- [SAGE Nappe Astienne](#)
- [PPRI Frontignan](#)
- [PPRI Sète](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

Autres dispositifs :

- [PLU Frontignan](#)
- [PLU Sète](#)
- [Plan Littoral 21](#);

f. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

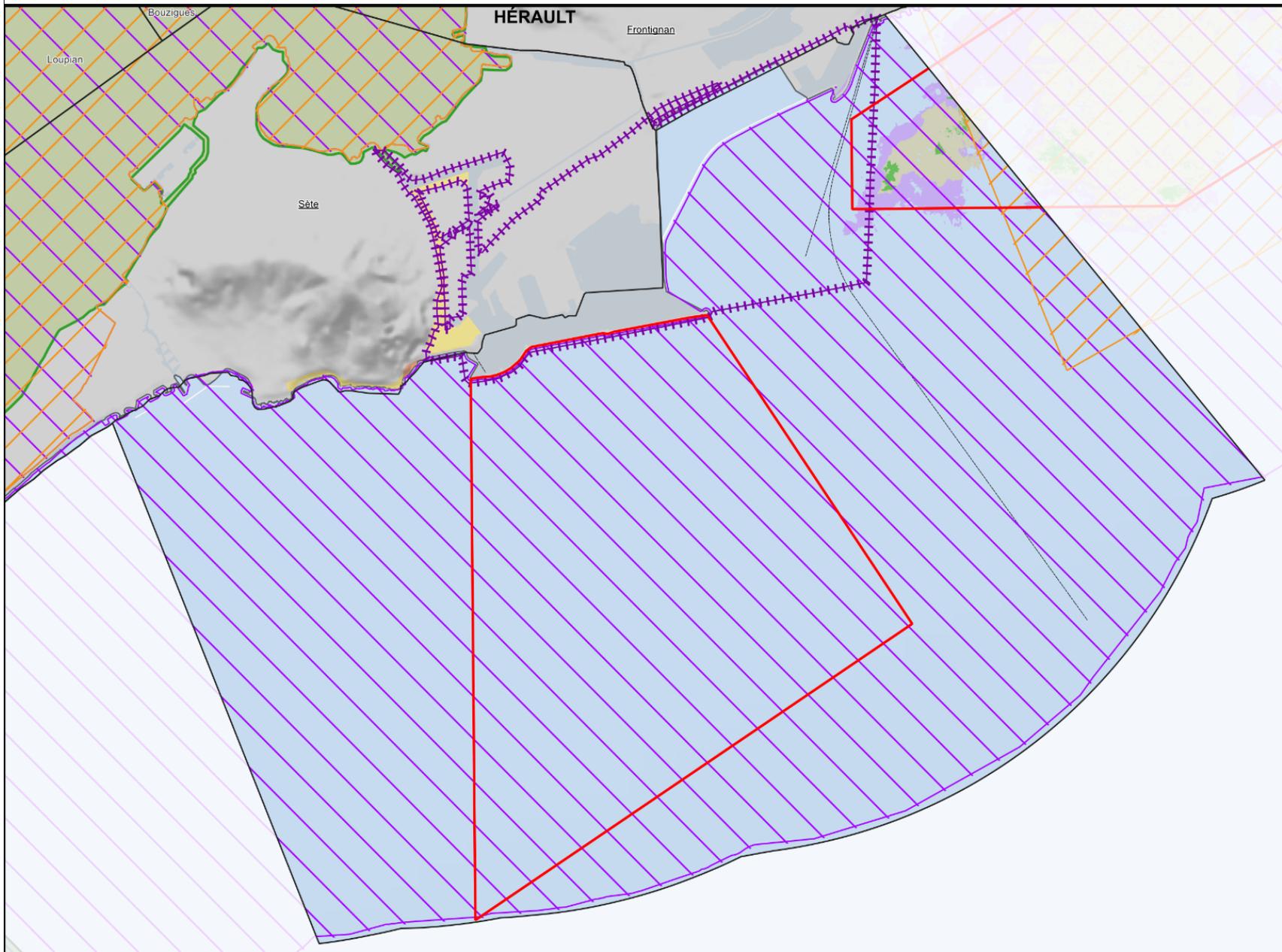
Aucun dans la zone

Règlementation du mouillage :

- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée;
- Arrêté Préfectoral n°20/2021 du 5 février 2021 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du département de l'Hérault.

Autres dispositifs :

Carte de l'existant de Sète



Limites administratives

-  LITTORAL SUD SCoT avec un chapitre individualisé valant SMVM
-  Nice Communes littorales
-  Cerbère Communes disposant d'un PPRI incluant le risque inondation par submersion
-  Limites administratives portuaires

Aires marines protégées

-  ZONES NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  ZONES NATURA 2000 - Directive Oiseaux

Habitats naturels et artificiels

-  Herbiers
-  Matte morte
-  Roche

Zones réglementées

- Arrêtés de réglementation de mouillage**
-  Réglementations relatives au mouillage

Politique des Sites

-  Sites classés
-  Sites inscrits

Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines



2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
Condition hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Tourbillon récurrent à l'Ouest du golfe du Lion	Fort
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagune (nutriment, juvéniles de poissons). Panaches Fluviaux	Fort
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	Fort
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Structures géomorphologiques particulières	Dunes hydraulique du plateau	Majeur
	Habitats biogéniques	Herbiers à Cymodocées et Zostères. Association à rhodolithes, coralligène, trottoir à Lithophyllum, herbiers de posidonies	Majeur
	Habitats profonds	Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes	Fort
	Habitats rocheux	Récifs infralittoraux	Fort
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sables fins subtidiaux, sédiments intertidaux, vase subtidale, vasière intertidale Sédiments grossiers subtidiaux Sables indurés (beachrock et pockmarck)	Majeur
	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	Fort

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite rousette, rouget de vase, chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge	Fort
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose du Rhône Lamproie	Majeur
	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante, Echasse blanche	Majeur
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucophée et railleur, Sterne hansel et naine Mouette mélanocéphale, Sterne caugek et pierregarin	Majeur
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Densité toutes espèces Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Grande cigale & Datte de mer	nd
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin en particulier à la côte	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. (alimentation, hivernage et zone de ponte en zone côtière)	nd

b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économique, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de whale watching		Inexistante
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes...		Inexistante
Ancre/mouillages	La zone se caractérise à la fois par du mouillage forain et par des réglementations de mouillage dont la zone obligatoire d'attente pour les navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres à l'entrée du port de Sète.	Moyen
Activités nautiques motorisés (plaisance, jet ski, ...) dont rejet	La bouée tractée et la motonautique sont très présentes, surtout durant les périodes estivales	Moyen
Activités nautiques non motorisés (paddle, planche à voile, kyte, windsurf, voile ou wingfoil...) ...)	Le kite-surf et la voile sont très présentes, surtout durant les périodes estivales.	Moyen
Activités sur les plages (baignade, char à voile, ...)	La baignade est pratiquée depuis les 6 plages de la commune ainsi que les 5 autres plages à proximité immédiate : le Lido, la Fontaine, les 3 Digue, le Castellas et la Baleine.	Forte
Agriculture	Viticulture sur le lido de Sète avec l'enjeu biseau salé. Enjeu de reconversion à terme en liaison avec la montée des eaux (nouvelles productions et filières).	Faible
Aquaculture	Présence d'aquaculture sur l'étang de Thau.	
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	En raison de la présence du port de Sète la zone est très artificialisée.	Majeur
Rechargement de plages	La plage du Lido de Sète à Marseillan a fait l'objet de plusieurs opérations de rechargement massifs, en plus de ouvrages atténuateurs de houle immergés dans les petits fonds à une profondeur de - 4,5 m à environ 350 m du rivage.	Fort

Câbles dont atterrissage et canalisations (eaux douces)	Présence de conduites sous-marines.	Moyen
Constructions navales	Plusieurs chantiers navals sont présents à sur Sète.	Fort
Dessalement	?	?
Energie marine renouvelable - éolien		Inexistant
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	Présence d'installation de production de chaleur par thalassothermie.	Faible
Pêche à pied		Inexistant
Pêche loisir	La pêche de loisir est présente en particulier au niveau des graus.	Moyen
Pêche pro dormants	La pratique de la pêche professionnelle est très importante à partir du port de Sète. Le quartier maritime de Sète compte 369 navires actifs. La môle de Sète compte 65 navires avec 22 thoniers, 13 chalutiers et 30 petits métiers (10ième port national). La moitié pratique en étang et sur le très proche côtier, l'autre moitié au-delà des 3 milles nautiques et au large. La criée aux poissons du port de Sète compte 13 chalutiers ainsi que plus de 200 petits métiers de Sète et ses environs.	Majeur
Pêche pro trainants		
Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)	Plusieurs clubs de plongée sont présents à Sète et pratiquent sur les sites vers Agde ou plus au nord vers Palavas.	Faible
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	La zone accueil le port de Sète. Plusieurs activités portuaires y sont présentes : commerce, pêche, transport de passagers et plaisance. A la 9 ^{ème} place à l'échelle nationale, Sète est un port de commerce polyvalent avec plus de 1000 escales en moyenne par an. Le port accueille aussi les navires de croisière et les ferries (250 000 passagers en 2023). En 2024, 38 navires de croisières font escale à Sète.	Majeur
Récifs artificiels		Inexistant
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	La qualité des eaux est jugée « excellente ».	Faible
Survol aérien		Inexistant
Transport de passagers / Navettes maritimes	Présence d'une navette maritime faisant la liaison entre Sète et Mèze sur l'étang de Thau.	
Transport de passagers / Promenade en mer		Inexistant
Transport maritime commerce	Plusieurs axes maritimes sont présents dans la zone liée au trafic lié au commerce, principalement en direction des bouches de Bonifacio et de Barcelone pour les cargos.	Fort

Transport maritime passagers/croisière	Plusieurs axes maritimes pour les passagers partent de Sète, principalement pour le Maroc.	Faible
Tourisme	La zone est marquée par une forte fréquentation en période estivale.	Fort

c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
Sites classés	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<p><i>Majeur si le site déborde en mer</i> <i>Très fort si le site ne déborde pas</i></p>
Sites inscrits	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions).</p>	<p><i>Moyen</i></p>

<p>Opération Grands Sites</p>	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) oeuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<p><i>Inexistant</i></p>
<p>Sites patrimoniaux remarquables</p>	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	<p>Patrimoine / Enjeu de préservation</p>	<p><i>Fort</i></p>
<p>Monuments historiques et périmètres de protection associés</p>	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont</p>		<p><i>Fort</i></p>

	vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.		
--	---	--	--

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
Atlas des paysages	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.</p>	34 : Le littoral et ses étangs	L'amélioration des relations ville / nature du littoral	
Observatoires photographiques des paysages	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.	Aucun dans la zone		

Plan de paysage	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucun dans la zone		
UNESCO	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucun dans la zone		
Patrimoine sous-marin				

Risques littoraux	
Risques	Description
Evolution du trait de côte	
Submersion marine	
Tsunami	<p>Le risque tsunami est une particularité de la façade Méditerranée. Par ailleurs, les experts de l'Unesco alertent sur le risque tsunami en façade : « Les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami de plus de 1 mètre en Méditerranée dans les trente prochaines années est proche de 100 % ». Pour se préparer à cette possibilité, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud a demandé à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIAM) de conduire une démarche de réflexions sur les territoires du littoral de l'Arc Méditerranéen pour accompagner les collectivités dans le développement de la culture du risque, l'information préventive, la diffusion de l'alerte en local et l'acquisition de bons réflexes par la population pour le risque tsunami.</p>

3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage / Patrimoine	Risques
Réaliser un développement portuaire dans une logique durable	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver les paysages sous-marins notamment les fonds rocheux	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle et de loisir	Identifier et renforcer les zones de protection fortes	Lutter contre l'urbanisation rampante	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Mettre en réseaux les ports	Favoriser les collaborations Terre-Mer dans la gestion des milieux	Gérer la maîtrise foncière du littoral	Faire du Parc une zone exemplaire en matière de gestion solidaire du trait de côte
Mettre en œuvre la politique de limitation de l'artificialisation	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies		Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
Approfondir et pérenniser le volet maritime du Schéma de mise en valeur de la mer du SCoT du Bassin de Thau.	Prendre en compte les effets cumulés		Coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans différentes filières de réemploi
Réglementer le mouillage des petites et grosses unités			